

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de BETHUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE**  
**CITÉ DES ÉLECTRICIENS**

Le 25 mars 2021, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Président de l'E.P.C.C, en suite d'une convocation en date du 18 mars 2021.

**Etaient présents :**

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Monsieur Ludovic PAJOT

Monsieur Lelio PEDRINI, suppléant de Monsieur Philibert BERRIER

**Etaient absents excusés :**

Madame Maryse BERTOUX

Monsieur Olivier GACQUERRE

Madame Isabelle LEVENT

Monsieur Robert MILLE

Madame Virginie SOUILLIART

**Procuration :**

Monsieur Olivier GACQUERRE donne procuration à Monsieur Julien DAGBERT

Monsieur Robert MILLE donne procuration à Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOUILLIART donne procuration à Monsieur Lelio PEDRINI

## Cité des Électriciens

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 MARS 2021

#### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création et au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément aux statuts de l'EPCC Cité des Électriciens et notamment son article II.4.1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant qu'un premier rapport d'orientation budgétaire 2021 a été débattu par le conseil d'administration le 5 janvier 2021,

Considérant que le délai de 2 mois est dépassé pour le vote du budget primitif et qu'il convient par conséquent de présenter à nouveau un rapport d'orientation budgétaire 2021 suivi d'un débat d'orientation budgétaire »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
le Conseil d'Administration,  
à l'unanimité

**PREND ACTE**, après avoir entendu les observations de chacun dans la cadre du débat d'orientation budgétaire, du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC Cité des Électriciens pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

**DECIDE** présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-CA002 en date du 05 janvier 2021

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

**Julien DAGBERT**

Certifié exécutoire par le président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le 31 MARS 2021  
Et de sa publication le: 3 AVR 2021  
Le Président

**Julien DAGBERT**

REÇU LE 31 MAR. 2021



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2021**

Finances

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**Préambule**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires des établissements publics de coopération culturelle dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la structure des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un premier rapport d'orientation budgétaire vous a été présenté pour débat le 5 janvier dernier. Il devait aboutir à un vote du budget à la mi-février et, en tout état de cause, avant le 5 mars. Malheureusement les récents échanges avec la Communauté d'agglomération au sujet de son engagement financier auprès de l'EPCC ne nous a pas permis de tenir ces délais. Nous sommes donc tenus de vous soumettre un nouveau rapport d'orientation budgétaire, adapté par suite de nos réunions avec la Communauté d'agglomération et la Ville.

Ce rapport a pour objectif de vous informer sur les éléments significatifs, en dépenses comme en recettes, utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année. Il est nécessaire de préciser que le budget de structure représente, avec 1 078 550 euros, 83,8 % du budget de fonctionnement de la Cité des Électriciens, et le budget d'actions, avec 208 550 euros, 16,2 % du budget de fonctionnement global. Les prévisions budgétaires présentées ce jour seront ajustées au moment de la présentation du budget primitif qui aura lieu lors de la prochaine séance du conseil d'administration le 8 avril prochain.

La construction budgétaire qui suit tient compte en termes de recettes de la poursuite de la politique tarifaire permettant de rendre accessible au plus grand nombre les espaces d'exposition permanents et temporaires.

**I. Les dépenses de fonctionnement**

**1. L'organisation des expositions : 56 550 €**

La Cité des Électriciens organisera en 2021 deux expositions temporaires à la maison d'ingénieur. La première, intitulée La Ville au fil de la brique, se déroulera du 13 mars au 4 juillet (inauguration prévue le 12 mars à 18h30). La seconde, Une cité à taille humaine, débutera le 16 octobre 2021 (inauguration le 15 octobre à 18h30) et se prolongera jusqu'au premier semestre 2022.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- *La Ville au fil de la brique* : 5000 € pour la finalisation du projet dont l'essentiel a été prévu sur le budget 2020
- *Une cité à taille humaine* : 16 550 € dont 6550 € pour la numérisation d'archives, 10 000 € pour la conception et la fabrication de la scénographie (en partie réalisée par l'équipe). Il est à noter que le commissariat d'exposition est totalement assuré par l'équipe. 10 000 € (3000 € pour le support informatique en section d'investissement, 7000 € pour le volet software) sont également prévus pour la conception d'un dispositif multimédia qui trouvera ensuite sa place dans le parcours permanent du centre d'interprétation (voir infra).

Afin de préparer la programmation de l'année 2022, il est nécessaire de prévoir au moins une résidence d'artiste au second semestre pour un montant estimé à 15 000 euros et le lancement des projets 2022 pour un montant de 20 000 euros.

## 2. L'organisation des événements : 62 500 €

La Cité des Électriciens organisera cinq événements au long de l'année. Parmi ceux-ci deux sont des manifestations d'envergure nationale : les Rendez-vous au jardin qui se tiendront les 5 et 6 juin, les Journées européennes du Patrimoine qui auront lieu les 18 et 19 septembre, deux autres des manifestations régionales : l'anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO le dernier week-end de juin, la Sainte-Barbe les 4 et 5 décembre. Le dernier événement est le lancement d'un Festival du film ouvrier en partenariat avec le cinéma Les Étoiles à Bruay-La-Buissière. La première édition, intitulée Mines rebelles, aura lieu du samedi 15 au samedi 22 mai 2021.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Droits et assimilés (SACEM, SACD) tous événements confondus : 2000 €
- Festival du film ouvrier : 2000 €. S'agissant d'un report de manifestations de 2020 à 2021, les montants afférents à la location des films et aux droits de diffusion ont été engagés sur l'exercice budgétaire 2020.
- Rendez-vous au jardin : 25 000 € dont 20 000 € d'accueil en résidences et 5000 € pour les animations et activités spécifiquement organisées pour l'événement
- Anniversaire Patrimoine mondial : 3 500€ de location d'un groupe électrogène. S'agissant d'un report de prestations prévues en 2020, le budget du vidéo mapping d'un montant de 20 000 € a été engagé sur l'exercice précédent.
- Journées européennes du patrimoine : 15 000 € pour l'organisation d'une ducasse traditionnelle (manèges anciens, jeux, etc.).
- Sainte-Barbe : 15 000 € pour l'organisation des bals (musiciens, ingénieurs du son, décors des salles selon les trois thématiques retenues...)

## 3. Les éditions et le multimédia : 10 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 3000 €, réservé à la réalisation des éditions en lien avec la Cité des Électriciens et ses activités.

Il est également proposé d'inscrire 7000 € pour la conception d'un dispositif multimédia au sein de l'exposition temporaire *Une cité à taille humaine*, dispositif qui serait, à l'issue de l'exposition, repris au sein du parcours permanent.

#### 4. La médiation : 10 000 €

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers et de documentation scientifique (3000 €), la Cité des Électriciens développe sa politique de médiation par la construction de partenariats structurants (Protection judiciaire de la jeunesse, APEI, etc.). Ce budget comprend la création de nouveaux outils de médiation en lien avec ces partenaires, y compris les frais d'impression de livrets d'aide à la visite. Le budget global est estimé à 10 000 €.

#### 5. La communication, le marketing et le mécénat : 69 500 €

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire un montant de 36 500 € répartis en :

- 12 000 euros pour les impressions des brochures, affiches, livrets divers, invitations, cartes postales, etc.
- 5 000 euros pour les bâches, les objets et supports publicitaires
- 7500 euros pour l'organisation d'un reportage photo dans l'année et pour la diffusion des affiches et brochures imprimées
- 8000 euros pour les annonces et insertions dans la presse écrite et digitale

La Cité des Électriciens aura recours en 2021 aux prestations de graphisme pour la quasi-totalité de ses supports de communication papier et web pour un montant de 12 000 € ; elle aura également recours aux services de son agence de relations médias et d'accompagnement dans la recherche de mécénat (montant global de 25 000 €), tous les deux dans les mêmes conditions que depuis l'ouverture.

#### 6. Les charges de personnel : 765 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2021 :

- les salaires et charges du personnel permanent pour un montant global de 694 000 € (419 000 pour les salaires et prélèvements à la source, 225 000 de charges à l'URSSAF)
- les frais de médecine du travail pour un montant de 2500 € et de prestations sociales pour un montant global de 118 500 € comprenant la mutuelle, la retraite, la prévoyance, la formation et autres organismes sociaux, les titres restaurants.

Ce budget se base sur l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs de l'EPCC et repris dans l'organigramme présenté en annexe. À ce jour, aucun poste n'est vacant.

En 2021, sur un budget de fonctionnement global de 1 286 100 €, les charges de personnel sont estimées à 765 000 € soit 59,5 % du budget de fonctionnement global.

##### a) La structure des effectifs

En décembre 2020, l'EPCC Cité des Électriciens compte 17 employés en position d'activité tous statuts confondus. Ces personnels se répartissent comme suit :

- 1 personne en contrat à durée déterminée de droit public, soit 5,9 %
- 4 personnes en CDI de droit privé, en détachement de la fonction publique territoriale, soit 23,5 %
- 12 personnes en CDI de droit privé, soit 70,6 %

En termes de pôles de compétences, les personnels se répartissent comme suit :

- Pôle Accueil et technique, 8 employés, soit 47,1%

- Pôle Médiation, 6 employés, soit 35,3 %
- Pôle Communication et marketing, 1 employé, soit 5,9%
- Pôle Administration juridique et financière, 1 employé, soit 5,9%
- La direction, 1 directrice, soit 5,9 %

#### b) Le temps de travail

La base légale hebdomadaire est fixée à 35 heures.

Cependant, conformément à la Convention collective des espaces de loisirs, d'attractions et culturels dont il dépend, l'EPCC Cité des Électriciens a mis en place une modulation du temps de travail pour son personnel d'accueil et ses médiateurs. Permettant de faire varier la durée hebdomadaire de travail de 28 à 42 heures, cette modulation adapte le rythme d'activité des employés à la réalité de l'activité de l'établissement : semaine à forte amplitude horaire en haute saison et lors de la préparation des événements, semaine à faible amplitude horaire en basse saison.

Compte tenu de la nature de leurs fonctions, les cadres disposent d'une large autonomie dans l'organisation et la gestion de leur temps de travail pour exécuter les missions qui leur sont confiées. En conséquence, ils relèvent pour le calcul de leur temps de travail d'un forfait annuel en nombre de jours. Considérant la diversité des métiers rencontrés au sein de l'EPCC, et afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public sur un site touristique comme le nôtre, deux cycles de travail se confondent :

- un cycle hebdomadaire pour une petite partie du personnel à jours et heures de travail relativement fixes,
- un cycle de travail annuel pour une grande majorité du personnel dont le temps de travail est irrégulier et comprend souvent des dimanches et jours fériés travaillés.

#### c) Avantages en nature

Un logement de fonction (6000 € de loyer annuel) a été attribué au concierge-agent technique pour nécessité absolue de service : l'accueil des résidents et locataires en dehors des horaires d'ouverture au public, la surveillance du site au quotidien.

#### d) Service d'expertise comptable

La Cité des Électriciens ne dispose pas en interne des compétences, ni des ressources humaines nécessaires pour assurer la gestion des paies. Cette gestion est externalisée auprès d'un cabinet d'experts-comptables, In-extenso. Les honoraires annuels du cabinet sont estimés à 7000 €.

### 7. Les dépenses de fonctionnement courant : 167 300 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent tout particulièrement :

- 55 000 € pour les fluides (l'électricité, le gaz et l'eau),
- 25 000 € pour l'achat de denrées alimentaires de base pour la Carin gourmand, le service de petit-déjeuner, ou encore les séminaires d'entreprise
- 14 000 € pour l'entretien des vastes jardins répartis en 10 000 € de prestations d'entretien et 4000 € de fournitures diverses : paille, foin, nourritures pour les animaux, plants, graines, terreau, etc.),
- 23 300 € pour les abonnements informatiques et téléphoniques,

- 5000 € pour l'achat de petits matériels,
- 5000 € de prestations de traiteur pour les vernissages d'exposition et grands événements,
- 5000 € pour les assurances.

Restent pour de faibles montants l'achat des produits mis en vente à la boutique, les frais d'affranchissement, les fournitures administratives, les déplacements, la fourniture des pots de confitures (faites maison), la fourniture des produits d'entretien, la fourniture de vêtements de travail et d'EPI (y compris les masques), la fourniture de carburant pour le véhicule de service et pour les tondeuses, les frais d'actes éventuels...

Il est proposé de réserver une somme de 167 300 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses.

## 8. Les dépenses de maintenance et de sécurité : 146 250 €

Le budget global est estimé à 146 250 € et se décompose de la façon suivante :

- Sécurité : 5000 € en frais de gardiennage prévu lors des grandes manifestations, et particulièrement si des jauges restreintes devaient être maintenues par les autorités préfectorales en raison de la pandémie de Covid-19
- Maintenance multi-technique : 16 000 € comprenant la maintenance des bâtiments, l'entretien et les réparations éventuelles du véhicule de service
- Maintenance informatique : 28 250 € dont 8700 € pour le site internet, 2500 € pour la plateforme de réservation en ligne Reservit, 570 € pour le matériel muséographique, 16 300 € pour la maintenance du logiciel d'encaissement et de billetterie Docapost et pour les copieurs, 180 € pour la maintenance du logiciel d'encaissement Neorest du Carin gourmand
- Nettoyage : 97 000 € répartis en 17 000 € de blanchisserie pour les gîtes, résidences d'artistes et linges de restauration et 80 000 € d'entretien des locaux dont 14 000 € pour les gîtes et les résidences d'artistes, 20 000 € pour les salles d'exposition et les bureaux de la maison d'ingénieur, 46 000 € pour les espaces publics de la Cité des Électriciens (Barreaux 1 et 2, salles d'atelier, salles de séminaire). Ces montants s'entendent vitrerie comprise.

## II. Les recettes de fonctionnement

### 1. Les ressources propres

Billetterie : 33 000 €

Boutique : 3100 €

Location des gîtes : 18 000 €

Restauration au Carin gourmand : 25 000 €

Mécénat : 15 000 €

Le montant total estimé des ressources propres représente 94 100 € soit 11,00 % du montant total de dépenses de fonctionnement estimé à 1 299 600 €.

### 2. Participation des collectivités territoriales et de leurs groupements pour le fonctionnement de la Cité des Électriciens

Par suite de la demande de la Communauté d'agglomération de réduire sa contribution statutaire de 200 000 euros, la contribution de la Communauté d'agglomération serait portée à 700 000 euros par an.



La Ville de Bruay-La-Buissière, collectivité membre de l'EPCC, prendrait part au financement en tant que contributeur pour un montant de 50 000 euros par an.

Le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France et la DRAC Hauts-de-France sont les autres principaux financeurs du fonctionnement de la Cité des Électriciens, par l'intermédiaire de subventions sur le programme d'activités ou sur projets. Sur l'hypothèse de la reconduction à l'identique des participations par rapport à l'exercice 2020, le financement de la structure par ces acteurs du territoire s'établirait comme suit :

- Département du Pas-de-Calais : 200 000 €
- Région Hauts-de-France : 50 000 €
- DRAC Hauts-de-France : 20 000 €

### 3. Autres recettes

Excédent budgétaire 2020 : 155 000 €

Indemnisation au titre de l'activité partielle : 30 000 €

## III. La section d'investissement

Les demandes en investissement sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

Pour un montant de 3000 €, elles correspondent à un besoin en matériel informatique, nécessaire pour servir de support à l'outil de médiation, à destination des publics de l'exposition *Une cité à taille humaine*, évoqué dans les paragraphes ci-avant « L'organisation des expositions » et « Les éditions et le multimédia ».

Pour un montant de 3000 €, il s'agit de prévoir le remplacement d'un ou plusieurs gros électroménagers en cas de dysfonctionnement majeur. Ces électroménagers sont essentiellement présents dans les gîtes, les résidences d'artistes, la cuisine du Carin gourmand et la buanderie.

Pour un montant de 3000€, il est proposé de pourvoir à l'achat d'outillages ou de machines pour consolider le parc de matériels de notre régisseur et de notre agent technique, et de matériels de cuisine professionnelle (adaptation du Carin gourmand d'un espace de réchauffe à un espace de préparation culinaire).

Pour un montant de 4000 €, il est proposé de concevoir, fabriquer et poser une signalétique adaptée guidant les visiteurs de la Cité des Électriciens à la Maison d'ingénieur (salles d'exposition temporaire).

Par ailleurs, il est porté à la connaissance du Conseil d'administration que la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay réaliserait au cours de l'année 2021 un certain nombre d'investissements pour la Cité des Électriciens :

- la signalétique autoroutière pour un montant estimé à 15 000 euros
- la signalétique du parking de cars pour un montant estimé à 3000 euros
- la reprise de la clôture longeant le chemin reliant la Cité des Électriciens à la rue Louis Dussart (maison d'ingénieur) pour un montant estimé à 10 000 euros